

Membres en exercice	:	Le 21 Octobre 2014 à 18h00 à la Mairie dûment convoqué
. afférents au Conseil	11	: le conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de
. en exercice :	11	: Catherine QUEINNEC
. qui ont pris part à la	:	
délibération	11	: date de la convocation : 14 Octobre 2014

Présents : QUEINNEC Catherine, CHALEIL, Serge, CHARFOULET Nicole, BASSOT Isabelle, CHIGROS Chantal, DELGOVE Bernard, VARGAS Jean-Michel, MOREL Julien, Elsa MERLE, CHAMPEIX Charlène

Procuration de Laurent ARCHER à CHALEIL Serge.

Secrétaire de séance : CHAMPEIX Charlène

OBJET : RECOURS D'UN AVOCAT DANS LE LITIGE AVEC L'ENTREPRISE FAURE

Madame le Maire explique la nécessité pour la Commune de recourir aux services d'un avocat compte tenu des difficultés rencontrées avec l'entreprise FAURE, titulaire du lot 6 menuiseries extérieures dans le cadre du marché de travaux relatif à l'extension et la réhabilitation d'un ensemble bâti au cœur du bourg comprenant la salle des fêtes, des locaux scolaires et périscolaires, ainsi que les locaux des pompiers.

Il s'agit pour la Commune d'être assistée dans le règlement à l'amiable du litige l'opposant à l'entreprise.

Après avoir débattu, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Mme le Maire à faire appel aux services d'un avocat,**
- désigne Maître DEVES, 25 bd Gergovia à CLERMONT-FERRAND (Puy de Dôme) pour défendre les intérêts de la Commune.**

DELIBERATION 552014

OBJET : CHOIX DE LA NOUVELLE ENTREPRISE POUR LE LOT MENUISERIES EXTERIEURES / TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION D'UN ENSEMBLE BÂTI AU CŒUR DU BOURG

Mme le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes, locaux scolaires et périscolaires et locaux des pompiers, un nouvel appel d'offres a été lancé en procédure négociée sur le lot 6 « menuiseries

extérieures », suite à la rupture à l'amiable du marché avec l'entreprise FAURE, titulaire du lot.

Elle donne connaissance du résultat de l'ouverture des offres des entreprises reçues par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 29 septembre 2014 et demande au Conseil de délibérer sur le choix de l'entreprise.

Cinq entreprises ont fait une offre :

- **MEUNIER-MARNAT : 25 913 € HT**
- **MENUISERIE CHARPENTE ARTISANALE : 33 036,35 € HT**
- **SARL SAUVADET : 28 673 € HT**
- **Ets Franck VACHER : 25 700 € HT**
- **S.A.M. : 29 039,97 € HT.**

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Conseil municipal, A l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise VACHER pour la somme de 25 700 € HT et charge Mme le Maire de signer toutes les pièces se rapportant au marché.